



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

PRFB GT n°1 « Massifs et enjeux » Compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2017 à Gardanne

Étaient présents :

Pascal AUFFRAY – Département des Hautes-Alpes
Frédéric BENIAMINO – Département du Var
Elsa BARRANDON – PNR Verdon
Jonathan BAUDEL – PNR Alpilles
Stéphanie SINGH – Projet PNR Sainte-Baume
Pierre VETILLART – Réseau des PNR de PACA
Christian VALLET – ONF Direction territoriale Midi-Méditerranée
Haïmad BAUDRILLER-CACAUD – CRPF PACA
Tiziano PANINI – CNIEFEB, EFF
Jean-Michel RAYNE – Chambre régionale d'agriculture
Frédéric-Georges ROUX – Fransylva PACA, CRPF, Interprofession régionale forêt bois
Jean-Pierre HUESO – Fransylva 13
Denis REVALOR – Association Forêt méditerranéenne
Xavier FARJON – FNE PACA
Gilles MARTINEZ – UNIPER, UBE
Michel GRAMBERT – Communes forestières PACA
Jérôme BONNET – Communes forestières PACA
Isabelle DESMARTIN – Communes forestières PACA
Anne-Lise VICTOIRE – Communes forestières PACA
Brigitte GUIBAUD – ADEME
Henri CUNY – IGN
Stéphane GUITET – IGN
Frédéric LANDAIS – IGN
Roland PHILIP – DPFM
Géraldine POLLET – Région PACA
Elsa BARDI-ASSANTE – Région PACA
Nicolas OUDART – Région PACA
David DENIS – DRAAF PACA
Gaëlle THIVET – DRAAF PACA

I. Rappel sur le contexte réglementaire et la méthode de travail retenue pour l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois en PACA

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt prévoit l'élaboration de programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) afin de décliner les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois (PNFB) à l'échelle régionale. Les PRFB se substitueront ainsi aux programmes pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF) et aux orientations régionales forestières (ORF). La loi précise que les PRFB sont élaborés par les commissions régionales de la forêt et du bois (CRFB).

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de PACA, co-présidée par l'État et la Région, a défini 5 groupes de travail thématiques pour la réalisation du PRFB :

1. Massifs et enjeux
2. Gestion durable de la forêt
3. Mobilisation de la ressource en bois
4. Innovation et valorisation des bois locaux
5. Equilibre sylvocynégétique

Comme indiqué dans le programme national de la forêt et du bois, le PRFB doit définir a minima :

- Les besoins en bois des industries, des collectivités et des particuliers en volumes par usages, actuels et tendanciels ;
- Les objectifs de mobilisation par bassin d'approvisionnement et pour chaque usage avec des échéances ;
- Les enjeux écologiques et sociaux des différents massifs forestiers ;
- La localisation des forêts où auront lieu les prélèvements supplémentaires ;
- Les capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource ;
- Le plan d'action à mettre en place pour atteindre les objectifs nationaux et les éventuels objectifs régionaux ;
- Les crédits disponibles, publics et privés, et les modalités de leur mise en œuvre.

Comme proposé lors de la réunion de la CRFB du 13 juillet 2017, le groupe de travail « massifs et enjeux » est présidé et animé par l'Union régionale des associations de Communes forestières au titre de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne.

Ce groupe a notamment pour objectifs de :

- réaliser un diagnostic de la forêt régionale (sur la base, notamment, du kit de données IGN),
- définir le contour des différents massifs forestiers de la région,
- définir, pour ces massifs forestiers, les différents enjeux, les priorités (économiques, environnementales et sociales) ainsi que des objectifs de mobilisation de bois.

II. Rappel de l'ordre du jour

- 1) Proposition d'une méthode de constitution du diagnostic du PRFB (indicateurs de base), point sur les données disponibles et celles à mobiliser
- 2) Proposition d'une méthode pour la définition des massifs forestiers
- 3) Présentation des premières données mobilisables

III. Proposition d'indicateurs pour la constitution du diagnostic du PRFB

7 thématiques (catégories d'indicateurs) sont proposées pour constituer le diagnostic du PRFB :

- Ressource forestière
- Demande en bois
- Bilan annuel des flux
- Gestion forestière et dynamiques sur le territoire
- Valorisation du bois
- Environnement
- Risque incendie

Pour chacune de ces thématiques, plusieurs indicateurs sont proposés. Un état des lieux des données disponibles est présenté.

3.1 Ressource forestière

Pour la thématique « ressource forestière », 7 indicateurs sont proposés. Plusieurs remarques ont été formulées par les participants :

- Demande d'intégrer le morcellement de la forêt privée à travers une répartition par classes de superficie (< 4 ha, 4-10 ha, 10-25 ha, >25 ha) ;
- Possibilité de comparer les données avec celles de l'Observatoire national de la biomasse ;
- Demande relative à la cohérence des indicateurs retenus par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec ceux retenus par les régions Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse afin d'avoir un discours cohérent sur la forêt méditerranéenne. La Région propose d'organiser une réunion avec les correspondants des autres régions méditerranéennes lorsque le travail sur le PRFB aura avancé. D'ici là, il convient de vérifier s'il existe des indicateurs spécifiques à la forêt méditerranéenne.

3.2 Demande en bois

Les données relatives à la demande ne sont pas disponibles au sein de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne. Il est proposé de se rapprocher de la cellule régionale biomasse qui dispose d'éléments et qui pourra notamment mettre à disposition les données figurant dans le schéma régional biomasse en cours de rédaction. De plus, il est acté de prendre en compte la demande de tous les transformateurs (y compris les scieurs et l'usine de Tarascon) et de modifier ainsi l'indicateur : « Plans d'approvisionnement des principaux industriels (scieries, bois d'industrie, bois énergie, bois d'œuvre) ». Il est également demandé de ventiler, si possible, les besoins par essence (feuillus, résineux) et par type de produit (BO, BE, BI).

3.3 Bilan annuel des flux

Il est proposé d'intégrer un nouvel indicateur appelé « potentiel mobilisable » obtenu par le croisement des classes d'exploitabilité et de l'accroissement biologique.

3.4 Gestion forestière et dynamiques sur le territoire

Pour obtenir le contour des PSG (données disponibles à l'échelle départementale ou régionale, mais non à l'échelle communale), une demande doit être adressée au CRPF.

3.5 Valorisation du bois

Concernant les volumes de bois prévus dans documents de gestion des forêts privées (PSG) : les volumes de bois mobilisables ne sont pas toujours précisés dans les PSG car cette donnée n'est pas obligatoire (de ce fait, les données sont très disparates fonction des documents de gestion). Il convient de demander aux autres régions comment cette donnée est traitée.

Concernant les volumes de bois prévus dans les aménagements des forêts publiques : il est acté de préciser « relevant du régime forestier » (car la part de forêts publiques ne relevant pas du régime forestier peut être assez importante dans certains départements).

Il est par ailleurs précisé que, les aménagements étant valables sur d'assez longues périodes, l'agrégation des données relatives aux volumes de bois mobilisables a ses limites (le fait de réaliser ou non une coupe prévue à l'aménagement dépendant également des conditions de marché).

3.6 Environnement

Concernant l'indicateur « contour des PNR » : il est demandé d'ajouter d'autres zonages comme le contour des parcs nationaux et de prendre en compte les enjeux économiques et sociaux (liens entre forêt et zone urbanisée, multifonctionnalité de la forêt, économie touristique...) en veillant à avoir une vision dynamique. Les PNR disposent de données qu'ils peuvent transmettre à l'OFME.

L'OFME précise que i) la vision dynamique peut également être donnée dans le cadre de la thématique « gestion forestière et dynamiques sur le territoire » et ii) il s'avère souvent difficile de mobiliser de la donnée sur le volet social.

3.7 Risque incendie

Il est demandé d'ajouter les données PIDAF dans les indicateurs.

La définition d'un départ de feu doit être précisée (plus ou moins 1 ha incendié?).

IV. Proposition d'une méthode pour la définition de massifs forestiers

Le PRFB doit, d'après la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt :

- fixer, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales, et les traduire en objectifs,
- définir les massifs forestiers à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois.

Un rappel est fait concernant les massifs prioritaires définis en 2011 dans le cadre du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF). 19 massifs prioritaires (au regard de la mobilisation de bois) avaient été définis sur la base de 4 critères : la forêt, les prescriptions environnementales, les politiques territoriales et la distance au marché. Ces critères avaient été évalués selon leur impact sur la mobilisation des bois.

Dans le cadre de l'élaboration du PRFB, plusieurs options sont discutées pour la définition des massifs forestiers :

- reprendre le découpage biogéographique (43 massifs pour la région, espaces forestiers définis en 2001),
- repartir des contours des massifs définis dans le cadre du PPRDF (qui prenait en compte les dynamiques d'orientation/animation de la politique forestière sur les territoires) et proposer de nouveaux massifs pour couvrir l'ensemble du territoire régional,
- ou croiser ces 2 approches.

Décision :

Face à la complexité du travail de définition des massifs forestiers, il est décidé de mettre en place un sous-groupe de travail spécifique sur le sujet. Les personnes volontaires pour contribuer à ce sous-groupe de travail sont invitées à se manifester auprès de la DRAAF et de la Région.

Pour préparer la réunion de ce sous-groupe de travail (organisée le 17/10/17), l'OFME propose de croiser le contour des espaces forestiers (découpage biogéographique) avec le contour des territoires/opérateurs qui conduisent ou sont susceptibles de mener des stratégies locales de développement forestier afin de tenir compte des dynamiques à l'œuvre dans les territoires.

Il est par ailleurs demandé de comparer la méthode de définition des massifs forestiers de PACA avec l'approche utilisée dans les 3 autres régions de la zone méditerranéenne.

V. Présentation des premières données mobilisables (étude IGN 2017)

L'IGN présente les résultats de l'étude sur les disponibilités en bois des forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'horizon 2035.

Dans le cadre de cette étude, 3 scénarios de gestion ont été élaborés en concertation avec les acteurs locaux :

- un scénario tendanciel : maintien des pratiques actuelles de gestion pendant les 20 années à venir,
- un scénario industrie-énergie : dynamisation importante de la gestion forestière dans le but d'accroître les prélèvements de bois destinés à l'industrie et à l'énergie,
- un scénario industrie-énergie intermédiaire : dynamisation plus modérée de la gestion forestière.

L'ONF et le CRPF, ayant contribué à l'élaboration des scénarios de gestion, ont souligné le fait qu'ils étaient partis d'hypothèses réalistes au regard de la réalité des pratiques de gestion actuelles. L'étude permet ainsi de tester les conséquences des actions de gestion sur la disponibilité supplémentaire en bois et de souligner le fait que l'accroissement de la récolte pour satisfaire de nouveaux usages industriels et énergétiques pourrait avoir un effet levier significatif sur la disponibilité en bois d'œuvre. Elle permet par ailleurs de souligner le fait que la hausse des disponibilités est plus forte en forêts privées (+70 % avec les scénarios industrie-énergie et intermédiaire) qu'en forêts publiques (+57 % avec le scénario industrie-énergie, +38 % avec le scénario intermédiaire).

A noter :

La prochaine réunion du groupe de travail n°1 du PRFB se tiendra le **vendredi 1^{er} décembre 2017 matin** au Pavillon du Roy René à Gardanne.